

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 9 août 2021, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :

Jean-François Couture, conseiller

Claudette Trudel-Bédard, conseillère

Julie Bertrand, conseillère

Caroline Poisson, conseillère

Jacques Tessier, conseiller

Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette et Paméla Martin

Rés. 2021-08-196 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence a été prolongé pour des périodes additionnelles et est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la municipalité est présentement en zone verte et que les réunions du conseil municipal doivent être tenues publiquement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue publiquement et ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-08-197 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Julie Bertrand appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois de juillet 2021
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et des dépenses
6. Questions de l'assistance
7. Avis de motion et dépôt de projet de règlements
 - A) Avis de motion et dépôt du projet de règlement 388-2021 modifiant le règlement 387-2021 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux (VTT)
 - B) Avis de motion et dépôt du projet de règlement 389-2021 modifiant le règlement 375-2020 pour permettre la circulation des véhicules hors route (motoneiges) sur certains chemins municipaux
8. Embauche d'un laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux de la rue Saint-Jacques
9.
 - A) Approbation et paiement du décompte progressif #3 pour la rue Notre-Dame
 - B) Approbation et paiement du décompte progressif #1 pour la rue Saint-Jacques
10. Emprunt temporaire pour les travaux du règlement 383-2021
11. Demande de dérogation mineure pour le 2230, chemin Saint-Michel Nord
12. Réfection d'une partie du toit de la caserne
13. Demande d'appui du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale/Municipalité alliée contre la violence conjugale
14. Achat de la propriété du 180, rue Saint-Jean
15. Octroi d'un budget pour les Journées de la Culture
16. Travaux de nettoyage de cours d'eau
 - A) Offre de Consultants Mario Cossette Inc pour les plans de remise en état du ruisseau Bordeleau et de la branche 2 du cours d'eau Mongrain
 - B) Offre de service de la SAMBBA pour la caractérisation écologique des deux cours d'eau tributaires du lac Croche
 - C) Autorisation de signature des ententes avec la MRC de Mékinac ayant pour objet de confier à la municipalité la gestion des travaux d'entretien du ruisseau Bordeleau, du cours d'eau de la Baie-Vandal et du ruisseau de la Baie, du cours

d'eau Francoeur, du cours d'eau faisant la continuité de la branche 2 du cours d'eau Mongrain, du cours d'eau Piché

17. Ministère des Transports du Québec/Offre de contrat – balayage de la chaussée

18. Questions de l'assistance

19. Affaires nouvelles

A) Ajustement salarial pour la directrice générale

20. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-08-198 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de juillet 2021

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-08-199 : Dépôt de la correspondance de juillet 2021

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de juillet 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-08-200 : Approbation des comptes de juillet 2021

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de juillet au montant de 248 365,07 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Madame Josée Croteau demande si la municipalité a l'intention d'adhérer à l'accréditation Municipalité amie des enfants.

Monsieur Michel Rheault demande à savoir s'il y aura des actions prises suite au rapport de la SAMBBA concernant le lac des Chicots.

Monsieur Marc St-Amand demande pourquoi sa demande de lumière de rue sur le chemin

Saint-Michel Nord a été refusée.

Monsieur Michel Rheault demande le coût d'installation d'une lumière de rue.

Madame Jocelyne Gervais demande un compte-rendu pour la motomarine qui est embarquée illégalement sur le lac Croche.

Monsieur Michel Rheault demande quand la lumière (sentinelle) du Centre de ski de fond Le Geai Bleu a été vérifiée.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 388-2021

Jean-François Couture

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 388-2021 modifiant le règlement 387-2021 pour permettre la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux (VTT)
- dépose le projet du règlement numéro 388-2021 intitulé Règlement numéro 388-2021 modifiant le règlement 387-2021 pour permettre la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux (VTT).

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 389-2021

Jean-François Couture

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 389-2021 modifiant le règlement 375-2020 pour permettre la circulation des véhicules hors routes (motoneiges) sur certains chemins municipaux
- dépose le projet du règlement numéro 389-2021 intitulé Règlement numéro 389-2021 modifiant le règlement 375-2020 pour permettre la circulation des véhicules hors routes (motoneiges) sur certains chemins municipaux.

Rés. 2021-08-201: Embauche d'un laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux de la rue Saint-Jacques

CONSIDÉRANT qu'un contrôle qualitatif des matériaux doit être effectué dans le cadre des travaux de construction d'égout sanitaire et pluvial ainsi que de la chaussée de la rue Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT l'invitation par appel d'offres transmise à Englobe Corp, SNC Lavalin, FNX Innov et Inspectsol;

CONSIDÉRANT la seule offre reçue de

- Englobe Corp. : 78 257,50\$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre du seul soumissionnaire, soit Englobe Corp., au montant de 78 257,50 \$ plus taxes pour le

contrôle qualitatif des matériaux de la rue Saint-Jacques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-08-202: Approbation et paiement du décompte progressif #3 des travaux de la rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT le décompte progressif #3 soumis par Marcel Guimond et Fils au montant de 663 849,90 \$ pour les travaux de la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que ce décompte a été approuvé par Marc Sansfaçon, ingénieur de Pluritec en charge de la surveillance sans résidence des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve le paiement du décompte progressif #3 des travaux de la rue Notre-Dame au montant de 663 849,90 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-08-203: Approbation et paiement du décompte progressif #1 des travaux de la Saint-Jacques

CONSIDÉRANT le décompte progressif #1 soumis par Marcel Guimond et Fils au montant de 250 546,13 \$ pour les travaux de la rue Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT que ce décompte a été approuvé par Marc Sansfaçon, ingénieur de Pluritec en charge de la surveillance sans résidence des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve le paiement du décompte progressif #1 des travaux de la rue Saint-Jacques au montant de 250 546,13 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-08-204: Emprunt temporaire pour les travaux du règlement 383-2021

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a adopté le règlement 383-2021 décrétant des travaux pour un montant de 5 327 213 \$;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 383-2021;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut contracter un emprunt temporaire pour le paiement total des dépenses effectuées en vertu du règlement d'emprunt 383-2021 selon

l'article 1093 du code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Effectue un emprunt temporaire à la Caisse Desjardins Mékinac-Des Chenaux pour un montant n'excédant pas 5 327 213 \$ afin de payer les dépenses du règlement 383-2021 en attendant le financement permanent.
- Autorise le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité tous documents concernant cet emprunt temporaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-08-205 : Demande de dérogation mineure pour le 2230, chemin Saint-Michel Nord

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure du propriétaire du 2230, chemin Saint-Michel Nord qui concerne deux bâtiments secondaires existants, le premier étant situé à 0,82 mètre de la ligne latérale et le deuxième à 0,55 mètre de la ligne latérale lorsque le règlement de zonage prescrit une marge de recul latérale minimale de 1,0 mètre, donc dérogatoire de 0,18 mètre pour le premier bâtiment et de 0,45 mètre pour le second bâtiment;

CONSIDÉRANT que le conseil consultatif en urbanisme recommande que cette demande soit acceptée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la demande de dérogation mineure du propriétaire du 2230, chemin Saint-Michel Nord concernant deux bâtiments secondaires existants, le premier étant situé à 0,82 mètre de la ligne latérale et le deuxième à 0,55 mètre de la ligne latérale lorsque le règlement de zonage prescrit une marge de recul latérale minimale de 1,0 mètre, donc dérogatoire de 0,18 mètre pour le premier bâtiment et de 0,45 mètre pour le second bâtiment.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-08-206 : Réfection d'une partie du toit de la caserne

CONSIDÉRANT que la toiture doit être refaite sur une partie du toit de la caserne (section bureaux);

CONSIDÉRANT les offres reçues de :

Toiture Mauricie SG : 15 600\$ taxes incluses

CONSIDÉRANT que Toiture Mauricie SG ne peut pas faire les travaux avant 2022;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire évaluer la pertinence de refaire le toit complet au lieu de seulement une partie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse l'offre de Toiture Mauricie SG pour la réfection d'une partie du toit de la caserne puisque celui-ci n'est pas disponible pour l'année 2021 et évaluera en 2022 la superficie à refaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-08-207 : Demande d'appui du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale/Municipalité alliée contre la violence conjugale

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2015, l'ensemble des services de police du Québec ont enregistré 19 406 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement de proclamer la Municipalité de Sainte-Thècle *Municipalité alliée contre la violence conjugale*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-08-208 : Achat de la propriété du 180, rue Saint-Jean

CONSIDÉRANT la mise en vente du 180, rue Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que l'achat de cette propriété permettrait une meilleure gestion opérationnelle des activités du parc Saint-Jean-Optimiste;

CONSIDÉRANT que l'offre d'achat de 125 000\$ a été acceptée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète la propriété du 180, rue Saint-Jean au prix de 125 000\$ à même le surplus accumulé et autorise Alain Vallée, maire, et Valérie Fiset, directrice générale à signer tous les documents afférents à cet achat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-08-209 : Budget pour les Journées de la Culture

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde un budget de 750 \$ au comité culturel de Sainte-Thècle, représenté par Claudette Trudel-Bédard, pour l'organisation des Journées de la Culture qui auront lieu les 24, 25 et 26 septembre 2021 dans notre localité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-08-210 : Nettoyage de cours d'eau/Offre de service de Consultants Mario Cossette Inc. pour les plans de remise en état du ruisseau Bordeleau et de la branche 2 du cour d'eau Mongrain

CONSIDÉRANT que le MELCC demande qu'un plan d'ingénieur de remise en état du ruisseau Bordeleau et de la branche 2 du cour d'eau Mongrain soit conçu afin d'autoriser les demandes d'autorisation générale de nettoyage des cours d'eau;

CONSIDÉRANT les offres de Consultants Mario Cossette Inc. au montant de 7 800\$ plus taxes pour le ruisseau Bordeleau et de 5 800\$ plus taxes pour la branche 2 du cour d'eau Mongrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Consultants Mario Cossette pour les plans de remis en état des cours d'eau au montant de de 7 800\$ plus taxes pour le ruisseau Bordeleau et de 5 800\$ plus taxes pour la branche 2 du cour d'eau Mongrain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-08-211 : Nettoyage de cours d'eau/Offre de service de la SAMBBA pour la caractérisation écologique des deux cours d'eau tributaires du lac Croche

CONSIDÉRANT que le MELCC demande qu'une caractérisation écologique soit faite afin d'autoriser les demandes d'autorisation générale de nettoyage des cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'offre de la SAMBBA pour la caractérisation écologique des deux cours d'eau tributaires du lac Croche au montant de 2 981,40\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle l'offre de la SAMBBA pour la caractérisation écologique des deux cours d'eau tributaires du lac Croche au montant de 2 981,40\$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-08-212 : Autorisation de signature des ententes avec la MRC de Mékinac ayant pour objet de confier à la municipalité la gestion des travaux d'entretien du ruisseau Bordeleau, du cours d'eau de la Baie-Vandal et du ruisseau de la Baie, du cours d'eau Francoeur, du cours d'eau faisant la continuité de la branche 2 du cours d'eau Mongrain, du cours d'eau Piché

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Valérie Fiset, directrice générale, à signer les ententes avec la MRC de Mékinac ayant pour objet de confier à la municipalité la gestion des travaux d'entretien du ruisseau Bordeleau, du cours d'eau de la Baie-Vandal et du ruisseau de la Baie, du cours d'eau Francoeur, du cours d'eau faisant la continuité de la branche 2 du cours d'eau Mongrain, du cours d'eau Piché.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-08-213 : Ministère des Transports du Québec/Offre de contrat pour le balayage de la chaussée

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports nous offre la possibilité d'obtenir un contrat concernant le balayage des routes sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports nous offre un montant de 2 201,85 \$ pour le balayage de 3,495 km de longueur à balayer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte l'offre du Ministère des Transports au montant de 2 201,85 \$ pour le balayage de 3,495 mm sur notre territoire.
- Autorise Valérie Fiset, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et

au nom de la municipalité le contrat de balayage de la chaussée avec le Ministère des Transports.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Monsieur Michel Rheault pose une question concernant les cours d'eau.

Madame Jocelyne Gervais demande en quoi consiste les travaux d'entretien des cours d'eau.

Monsieur Michel Rheault demande à ce qu'il n'y ait pas de désinformation de faite lors des prochaines élections municipales.

Monsieur Marc St-Amand demande si la municipalité possède des références pour les trappeurs de castors.

Monsieur Yvon Goulet demande ce que la municipalité fera de la bâtisse du 180, rue Saint-Jean, ce qu'il advient de la réserve pour les matières résiduelles et en quoi consiste la modification du règlement sur les VTT.

Madame Jocelyne Gervais demande si le chemin de contournement demeurera ouvert suite aux travaux.

Monsieur Marc St-Amand demande quelle est la portion du chemin Saint-Joseph qui est autorisée aux VTT.

Affaires nouvelles

Rés. 2021-08-214 : Ajustement salarial de la directrice générale

CONSIDÉRANT que selon le Rapport final de la rémunération 2019 des cadres municipaux du Québec de l'Union des Municipalités du Québec actualisé à un taux de 2% pour l'année 2020, la directrice générale adjointe a une rémunération inférieure à la moyenne pondérée de 25% par critère de 6 836,62\$ ce qui représente 4,60\$ de l'heure en moins que la moyenne des autres directeurs généraux de municipalités équivalentes ;

CONSIDÉRANT que la directrice générale demande à ce que son salaire soit augmenté rétroactivement au 1^{er} janvier 2021 de 2,30\$ de l'heure et d'un autre 2,30\$ de l'heure à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT que seule la directrice générale a une rémunération inférieure à la moyenne, la directrice générale adjointe et le directeur des travaux publics ayant une rémunération supérieure à la moyenne pondérée de 25% par critère pour leur poste respectif selon la même étude ;

CONSIDÉRANT la qualité du travail de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'ajuster le salaire de la directrice générale selon la demande déposée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-08-215: Levée de la séance

À 20 heures 56 minutes, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorière